

nous avancerions bien plus les choses,—s'est décidément aggravée. Elle ne s'améliore certainement pas.

Je me demande si nous nous y sommes mal pris pour aborder la solution du problème que nous avons tenté de régler d'une année à l'autre? Je suis d'avis que si nous pouvions trouver un moyen de stimuler les métiers du bâtiment et de restaurer le foyer comme le centre de la prospérité, tant au Canada que dans les autres pays, nous aurions fait un grand pas vers la solution de nos difficultés. A Hamilton, le nombre des propriétaires accuse une diminution de 16 p. 100, au cours des sept dernières années. Je suis au fait que, ces jours derniers, 800 propriétés ont été vendues pour acquitter les taxes à Hamilton et, en conséquence, c'est la ville qui prend la place du propriétaire appauvri. La somme en jeu s'élevait à \$85,000. Pour quelle raison cette situation s'est-elle produite? C'est parce que le propriétaire et le locataire,—car peu importe qu'un homme soit ou non propriétaire de sa maison, il doit payer pour l'habiter,—sont écrasés sous le fardeau des taxes qu'ils ne peuvent plus porter davantage.

Ce lourd fardeau a été placé sur les épaules du contribuable par le pouvoir central et deux autres gouvernements de moindre importance, notamment le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et l'administration municipale. Je ne pense pas que la ville que je représente soit différente de toute autre. Je suis convaincu que les villes du Canada sont habitées en partie par des propriétaires appauvris; que les citoyens se transportent d'une maison à l'autre, le même toit abritant parfois deux ou trois familles. Cela aggrave le problème du chômage, et je sais que le ministre s'en rend compte.

Le rapport du ministre sur le logement m'a intéressé. Je n'ai rien à reprocher au programme du logement, mais je dirai que le ministre manque de logique en refusant de coopérer avec l'association des maires pour résoudre le problème et faire quelque chose pour nos municipalités. S'il est nécessaire que les nôtres soient convenablement logés, il importe également d'inspirer assez de confiance au propriétaire d'une habitation pour l'engager à garder sa maison.

L'hon. M. ROGERS: Je ne crois pas que mon honorable ami ait l'intention de me représenter sous un faux jour. J'ai reçu l'association des maires, non seulement une fois mais en plusieurs occasions.

M. MARSH: Je n'ai pas voulu dire que le ministre n'a pas reçu l'association. Je sais le contraire. Mais j'ai tenu à donner à entendre que le ministre du Travail n'a pas jugé

[M. Marsh.]

bon de présenter quelque projet de loi tendant à réduire le fardeau, dans le sens des suggestions des maires. Si nous pouvons amener le propriétaire à conserver sa maison, si nous pouvons faire en sorte qu'un jeune homme et sa femme possèdent une maison sans être écrasés par les taxes et obligés de dire: "A quoi bon, notre maison sera confisquée dans quelques années?" Alors, nous aurons contribué à l'allègement du chômage.

Je me demande s'il est possible que le Parlement songe trop aux questions internationales, au rang que le Canada occupe dans l'Empire et parmi les nations mondiales. Songeons-nous trop à de vastes projets pour négliger la chose la plus importante pour le pays? De quoi s'agit-il? D'un homme. Prenez le Canadien moyen et multipliez-le quelques centaines de milliers de fois et vous aurez une nation. Nous devrions nous attaquer à des choses fondamentales et songer aux hommes, aux femmes, aux jeunes gens et aux jeunes filles. Quand nous nous occuperons de l'individu nous travaillerons à la prospérité nationale.

Je tiens à donner lecture d'un article paru dans une revue intitulée *Canada's Business*. Selon moi, il est tellement à point et traite si clairement de la situation qu'il mérite d'être consigné au compte rendu. L'article, dont le titre est "Les impôts entravent la construction", est ainsi conçu:

Au cours des dix-huit derniers mois le gouvernement fédéral a amorcé son programme de construction par ses entreprises de travaux publics, son plan d'amélioration de maisons et ses mesures législatives touchant la construction de maisons. Tout récemment encore, un autre concours national d'architecture émanait d'Ottawa, mais même dans le domaine des maisons à bon marché, que ce dernier concours a pour but d'aider, un autre facteur se présente que les gouvernements devraient diligemment étudier, semble-t-il: la taxe sur les propriétés. En 1934, par exemple, un tiers environ des revenus produits par les impôts canadiens de toutes sources provenait des taxes sur les propriétés foncières.

L'enquête de la Commission Rowell révèle bien des faits intéressants, et le mémoire rédigé par la chambre des courtiers d'immeubles de Winnipeg, bien qu'il ne soit qu'une voix parmi celles des propriétaires qui se feront entendre, mérite attention. A Winnipeg, pour citer un cas particulier, les propriétaires paient 92 p. 100 des revenus de la municipalité prélevés sur la propriété foncière ou provenant de sources connexes, et les revenus provenant d'autres sources dans la plupart des municipalités sont de même relativement minimes.

Je dirai en passant que dans le cas de Toronto, le pourcentage est de 90, et il est d'environ 89 à Hamilton. Je continue ma citation:

Bien que les loyers varient avec le temps, le propriétaire continue de payer les mêmes taxes ou des taxes accrues, alors que la taxe foncière